

CONDITIONS D'ACCEPTATION

Eaux de rinçage contenant des encres

Code Eural	08 03 08
Code déchet	534003

DESCRIPTION

Eaux de rinçage contenant des encres, entièrement liquides, constituées de 2 phases à séparer (eau et solvant)

CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES

Paramètres :

- pH : 4 à 14
- Chlore : < 0,5 %
- PCB : < 30 ppm
- Sédiment: < 2 %
- Valeur calorifique couche de solvant : > 160 00 kJ/kg
- Point d'éclair de la phase aqueuse : < 55 °C

Conditions générales :

- Pas de substances qui dégagent des odeurs nauséabondes (telles qu'amines, amides, acide butyrique, mercaptans, styrène).
- Pas de produits explosifs (tels que perchlorates et peroxydes).
- Pas de déchets qui peuvent former des mélanges explosibles en réagissant entre eux ou en cas de combustion ou dégager des vapeurs toxiques ou encore provoquer une polymérisation.
- Pas de déchets toxiques.
- Pas de produits corrosifs.

Conditions d'emballage :

- À livrer dans des IBC ou multiboxes.